



## ***Illustrations des bonnes pratiques***

***Suivre l'exploitation de la collecte***

***Critère 2.4.***

***Méthodologie d'actualisation des plans de tournée du prestataire RIMMA***

***Communauté Urbaine du Grand Nancy  
(54)***

## 1. Préambule

De l'avis de tous il apparaît clairement que **le plan de tournée est un des éléments de base de notre métier** de collecte.

La méthodologie présentée a pour but d'accompagner les exploitants dans la mise à jour de leurs plans de tournée et des fiches itinéraires correspondantes. Un regard particulier a été porté sur les aspects sécurité.

Le but est de définir une méthode d'élaboration régionale, de conseiller, de présenter des trames de documents harmonisées qui pourront être adaptées aux spécificités des exploitations.

Cette démarche s'intègre pleinement dans le processus d'évaluation des risques et constitue une des premières étapes des actions à mettre en œuvre.

La méthodologie présentée s'appuie sur :

- ✓ les réflexions d'un groupe de travail (voir feuille en annexe)
- ✓ un état de l'existant des plans de tournée et des fiches itinéraires des exploitations de RIMMA, YUTZ, SAUSHEIM, LONGWY, BITCHE, SAINT DESERT, HOMBOURG HAUT
- ✓ la recommandation de la CRAM R388 "la collecte des déchets ménagers" (voir en annexe)

La recommandation, outre l'aspect plan de tournée / fiche itinéraire, aborde des sujets techniques tels que les équipements de collecte, les contenants, les caractéristiques des véhicules, les équipements de protection individuelle, l'hygiène et la santé, la formation, etc. Par conséquent il est fortement conseillé de se la procurer via le site [www.cram-nordest.fr](http://www.cram-nordest.fr). (rubrique "salariés et chefs d'entreprise", "documentation", "documentation INRS")

**Voici les principaux points issus de la R388 concernant les plans de tournée, les fiches itinéraires, leurs suivis, dont vous devez tenir compte lors de l'élaboration ou la mise à jour de vos plans et de vos fiches**

- ✓ **Recommandations sur le plan de tournée et la fiche itinéraire :**
  - Ils doivent être élaborés dans un délai maximum de 3 mois après le début d'exécution du marché

- Ils résultent d'une démarche concertée avec le donneur d'ordre (rien ne vous empêche de fournir un exemplaire de la R388 à vos clients pour appuyer votre discours...)
  - Ils identifient clairement les itinéraires, les points singuliers (carrefour, ronds-points, etc.) et les points noirs (voies étroites, impasses, etc.)
  - La marche arrière est considérée comme un mode de fonctionnement anormal (même dans les impasses). Il faut donc privilégier les points de regroupement à l'entrée des impasses et n'autoriser la collecte que dans les impasses où le demi-tour est possible. La marche arrière est une manœuvre dangereuse qui doit rester exceptionnelle et par conséquent qui doit être clairement identifiée sur le plan de tournée
  - La collecte bilatérale simultanée doit être interdite. Une dérogation pourra être accordée dans les voies à sens unique à condition qu'il n'y ait qu'une seule voie réservée à la circulation et que tout dépassement de la benne par un véhicule tiers ne soit possible que par une manœuvre au pas. La collecte bilatérale simultanée est un procédé dangereux qui doit rester exceptionnel et par conséquent qui doit être clairement identifié sur le plan de tournée
  - La fiche itinéraire, fournie au personnel, récapitule les différentes difficultés de la tournée ainsi que les mesures de prévention adéquates. Doivent figurer notamment les marches arrière, les points noirs, les rues où la collecte bilatérale est exceptionnellement autorisée, les dangers particuliers, etc.
  - Le plan de tournée et la fiche itinéraire doivent bien sur être diffusés aux équipages concernés
- ✓ **Recommandations sur le suivi du plan de tournée et la fiche itinéraire :**
- La mise à jour doit se faire en concertation avec un représentant qualifié du donneur d'ordre nommément désigné
  - Il est préconisé de faire régulièrement un bilan afin d'éviter l'apparition de points noirs notamment lors des aménagement urbains (largeur des voies, accessibilité des points de collecte, etc.)
  - Vous devez être informé de tous travaux temporaires sur la voie publique entraînant une modification de tournée. Cela suppose que vous avez fait en amont les démarches nécessaires auprès de votre client pour le sensibiliser sur ce sujet
  - Les modifications du plan de tournée et de la fiche itinéraire doivent bien sur être diffusées aux équipages concernés dès que connues

✓ Rappel sur la législation du travail en vigueur :

- Respect de l'accord 35H de l'entreprise
- Respect du code du travail en matière des durées de travail : 10H maxi par jour, 48H maxi hebdo, 44H maxi hebdo en moyenne sur 12 semaines consécutives, 11H de repos entre 2 postes, un repos hebdomadaire de 35H après 6 jours de travail consécutifs, 1 pause de 20 min après 6H de travail.

✓ Recommandations sur la rédaction du Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP) :

Ce paragraphe s'adresse au donneur d'ordre mais le résultat, le CCTP, doit vous servir lors de l'élaboration de vos plans de tournée. En effet le donneur d'ordre doit informer le soumissionnaire :

- Des points singuliers de voiries : voies étroites, impasses, carrefours, dos d'âne, sens uniques, voies en pente, voies ferrées non protégées, voies avec limitation de tonnage, voies piétonnières avec horaire particulier...
- Des fréquences et horaires de collecte
- Des caractéristiques des déchets et la répartition par zone de collecte
- De la densité de circulation des voies pour organiser la tournée
- Des points de regroupement, des emplacements des conteneurs
- Du mode de présentation des déchets
- Du mode de prise en compte du critère hygiène et sécurité lors de l'évaluation des offres

D'où l'intérêt évident de se procurer ce CCTP pour tous les nouveaux marchés...

D'après tous les éléments évoqués ci-dessus, il apparaît que la meilleure solution est d'avoir deux supports :

- ✓ Un plan/carte de tournée répondant à un besoin visuel, permettant de repérer le secteur à collecter, le sens à respecter, tout en mettant en évidence quelques manœuvres dangereuses ou dangers particuliers.
- ✓ Une fiche itinéraire répondant à des besoins plus précis en terme de déroulement et d'organisation de la tournée.

## 2. Contenu d'un plan de tournée

Les indications données en préambule sont évidemment à prendre en compte pour la création ou la mise à jour d'un plan de tournée.

Le plan/carte de tournée doit être synthétique (format A4 ou A3) et très visuel (favoriser la couleur et les symboles/pictogrammes). En effet une de ses fonctions est d'être lu rapidement (dans le camion, par un chauffeur ne connaissant pas la tournée, etc.).

De nombreux sites sur Internet permettent d'accéder à des plans/cartes de communes très détaillés. Il est possible d'enregistrer ces plans sur informatique et de les personnaliser avant de les éditer.

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive mais comprend de nombreux sites où vous trouverez sûrement la carte tant recherchée...

- [www.viamichelin.com](http://www.viamichelin.com) / [www.mappy.fr](http://www.mappy.fr)
- [www.mapquest.com](http://www.mapquest.com) / [www.maporama.com](http://www.maporama.com)
- etc.

Les informations devant **impérativement être présentes** sur le plan sont :

- le nom du secteur/tournée/commune suivant l'identification que vous utilisez
- le logo ONYX EST et le nom de l'agence
- la date de création et la date de mise à jour
- le point de début et de fin de collecte
- le nom des rues
- le sens de tournée
- les collectes bilatérales autorisées (cf. R388)
- les marches arrières (cf. R388)
- les demi-tours
- la légende ci-dessous (voir aussi légende dans le plan de tournée en annexe)

Légende (symbole et couleur) à adopter :



Dans un souci de clarté il est déconseillé de faire apparaître d'autres informations sur le plan de tournée (sauf cas particuliers).

Un exemple de plan de tournée est joint en annexe.

## 3. Contenu d'une fiche itinéraire

Les indications données en préambule sont évidemment à prendre en compte pour la création ou la mise à jour d'une fiche itinéraire.

L'itinéraire doit être déterminé en fonction notamment des critères de sécurité tels que : adéquation entre le choix du véhicule et le lieu/type de collecte, points singuliers de voiries (limitation de hauteur ou de poids, voies piétonnières avec horaires de collecte, etc.), densité de circulation, etc.

La fiche itinéraire comporte deux parties :

- ✓ Une rubrique information générale sous la forme d'un "pavé"
- ✓ Une rubrique information sur la tournée/collecte sous la forme d'un tableau

## ✓ informations générales

Doivent apparaître systématiquement :

- le nom du secteur/tournée/commune suivant l'identification que vous utilisez
- le logo ONYX EST et le nom de l'agence
- la date de création et la date de mise à jour
- le mode de collecte (Porte à Porte, Point Apport Volontaire, Bacs, Sacs, Moloks, etc.)
- le type de déchets (Objets Encombrants, Ordures Ménagères, Déchets Recyclables, Verre, Papier, etc.)
- le jour de collecte
- la consigne "respect du code de la route"
- la consigne "pause obligatoire"
- la légende ci-dessous (voir aussi légende dans la fiche itinéraire en annexe)

Peuvent apparaître (au cas par cas) :

- la durée approximative de la tournée
- le kilométrage total
- le nom de l'équipage
- le numéro de parc du véhicule ou le type
- le nombre approximatif d'habitants
- le nombre de rues collectées
- l'exutoire
- le lieu et l'horaire préconisé pour la pause

## ✓ informations sur la tournée/collecte

Doivent apparaître systématiquement :





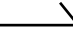
















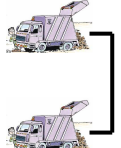
- itinéraire pour se rendre au point de collecte, à l'exutoire, au dépôt (à indiquer systématiquement si ces données sont fixes). Exemple : RN 69, puis RD 666 en passant par les communes de Triffouilli et Baticouille

- heures de début et fin de tournée (approximative)
- heures de début et fin de collecte (approximative)
- informations sur la direction à prendre
- la liste des rues avec leurs noms suivant le sens de la tournée
- informations sur la collecte et les manœuvres
- informations sur les dangers / remarques
- consignes particulières (prévention, observation)

Peuvent apparaître (au cas par cas) :

- kilométrage partiel
- temps de passage approximatif
- repères (fourchette) indiquant qu'il est conseillé d'aller vider
- etc.

Légende (symbole et couleur) à adopter :

	: Haut Le Pied		: Ralentisseur
	: Collecte Unilatérale Droite		: Rue étroite
	: Collecte Unilatérale Gauche		: Passage à niveau sans barrières
	: Collecte Bilatérale		: Traversée de voies de tramway
	: Débardage		: Endroit fréquenté par des enfants
	: Marche Arrière		: Danger (à préciser)
	: Demi Tour		: Descente dangereuse
	: tout droit		: A droite
	: A gauche		: Impasse
	: Hôpital, éviter le bruit		: Circulation à double sens
	: Zone piétonne (préciser les horaires de collecte)		
	: repères pour aller vider (zone conseillée)		

La liste n'est pas exhaustive, notamment pour les signaux routiers.  
Un exemple de fiche itinéraire est joint en annexe.

## 4. Traitement du "ponctuel"

Le "ponctuel" fait malheureusement partie de notre quotidien et est une des causes de certains accidents du travail. Il est donc nécessaire d'être réactif et de communiquer avec les équipages.

Les moyens préconisés sont de transmettre l'information sur la feuille de service TOTEM de l'équipage ou sur une note interne.

Dans tous les cas une mesure de prévention/protection doit être mise en face de chaque situation particulière suivant le modèle ci-dessous :

Modifications/remarques ponctuelles sur la tournée	Dispositions de prévention/protection
Travaux ponctuels dans la rue Ralaze	Tirer les bacs systématiquement à 2 ripeurs
Rue Moulin barrée	Ne pas collecter ce jour
Changement de sens de circulation quartier des Oufs	Voir plan de collecte temporaire ci-joint
Nouveau client au 43 Bd Prout	Clinique vétérinaire : pas d'écrémage, risque de piqûre
8 Bacs 720 L abîmés au 2 rue de la Touffe	Prudence lors de la manipulation

## 5. Traçabilité des plans de tournée / fiches itinéraires

Afin de suivre au mieux l'évolution de vos plans de tournée / fiches itinéraires, il est nécessaire de tenir à jour un tableau de suivi. Ce document servira également de support d'information vis à vis des équipages et vis à vis d'instances comme la CRAM.

Tenu par la personne chargée des plans de tournée, il peut se présenter sous cette forme :

Nom du secteur/tournée/commune	Date de la dernière mise à jour	
	plan	fiche itinéraire